

Conditions générales de vente pour individuels et sociétés

L'Hôtel-Restaurant Solenca – SAS Sol Expérience au capital de 10 000 € - RCS Auch 949478622– située 984 Avenue de Daniate, 32110 Nogaro, possède un certificat d'immatriculation N° IM032230002 lui permettant d'exercer l'activité relative à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours. La garantie financière est apportée par GROUPAMA assurance – crédit & caution – 3 place Marcel Paul – 92000 Nanterre. L'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle est souscrite auprès de GAN, 5 place Saint Pierre 32100 Condom

Conditions de réservation

1 – Prix

Les prix sont indiqués en Euros. La TVA est toujours comprise. Les prix indiqués ne comprennent que les prestations strictement mentionnées dans la réservation. Au prix mentionné dans la réservation seront ajoutées, lors de la facturation, les prestations complémentaires fournies par l'hôtelier lors du séjour et, le cas échéant, la taxe de séjour.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la réservation. Les hôteliers, professionnels indépendants, sont libres de faire varier leur prix à tout moment. Seul le prix indiqué dans la confirmation de réservation est contractuel.

2 – Conditions de réservation et paiement

- a) Pour une réservation directe sur notre site internet :

L'intégralité du paiement du séjour s'effectue à la réservation par carte bancaire.

- b) Pour une réservation par autre moyen : téléphone, courrier, courriel ou sur place :

Afin de garantir sa réservation, il est demandé au client de communiquer son numéro de carte bancaire valide, la transmission se faisant par mode sécurisé. La réservation n'est ferme et définitive qu'après envoi de notre confirmation adressée au client. Le paiement de l'ensemble des prestations se fait sur place avant le départ du client.

Il est demandé au client de prévoir une arrivée à l'hôtel avant 18h00 et de prévenir l'hôtelier en cas d'arrivée tardive.

Lors de compétitions sur le Circuit Paul Armagnac, nous privilégions les réservations en demi-pension et la totalité du séjour est payable à la réservation.

3- Professionnels et Sociétés

Outre les conditions stipulées ci-dessus, en ce qui concerne les sociétés, le paiement de l'ensemble des prestations se fait soit avant l'arrivée du client par virement, soit à réception de la facture dans un délai de maximum 8 jours.

Conditions de règlement:

À réception de la facture

Pénalités de retard : exigibles à partir du J+8

Taux : 3 fois l'intérêt légal

Indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 €

Exigible à partir du J+10

Conformément à l'Art. 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, en cas de retard de paiement, est fixé à 40€ par le décret n°2021-1115 du 2 octobre 2012.

Conditions de modification ou d'annulation

1 – Modification d'une réservation

Toute demande de modification d'une réservation doit être formulée auprès de l'hôtelier par courriel à info@solenca.com.

Les demandes de modifications peuvent entraîner, le cas échéant, l'application des conditions d'annulation.

2 – Conditions d'annulation

Le délai d'annulation sans frais est possible jusqu'à 18 h le jour de l'arrivée. Si aucune annulation n'est demandée, ou si annulation après 18h le jour de l'arrivée, la première nuitée sera débitée.

Lors de compétitions sur le Circuit Paul Armagnac, le délai d'annulation est de 72 heures. Passé ce délai, le séjour entier est non remboursable.

Pour modifier ou annuler une réservation, le client est invité à utiliser le site de l'hôtelier : www.solenca.com et de cliquer sur : Modifier une réservation.

A défaut, le client adressera un courriel à info@solenca.com.

Médiation de consommation

Après avoir saisi le service commercial et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.